
HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE SAINT DENIS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Maintenance des équipements Automatisés de fermeture des accès

Portes Automatiques - Barrières – Rideaux- Bornes

Août 2026

Le présent C.C.T.P. comporte en tout : 40 pages

SOMMAIRE

A. DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS FORFAITAIRES	3
ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 - DEFINITIONS AU TITRE DU PRESENT MARCHÉ	4
2.1 GENERALITES.....	4
2.2. PRESTATIONS INCLUSES DANS LE MONTANT FORFAITAIRE.....	4
2.2.1 Visites semestrielles.....	4
2.2.2 Prestations du bureau de contrôle	7
2.2.3 Formation premier niveau à l'attention du personnel technique de garde.....	7
2.3. PRESTATIONS HORS FORFAIT	7
ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA PRESTATION	8
3.1 VISITES SEMESTRIELLES	8
3.2 DEPANNAGES	9
3.3 DELAIS DE REMISE EN SERVICE SANS NECESSITE DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE PIECES	10
3.3.1 Délais de remise en service – Appareils standard	10
3.4 DELAIS DE REMISE EN SERVICE AVEC NECESSITE DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE PIECES	10
3.4.1 Délais de remise en service avec nécessité de réparation ou de remplacement de pièces standard	10
3.4.2 Délais de remise en service avec nécessité de réparation ou de remplacement de pièces non standard	10
3.5 ATTACHEMENT.....	10
3.6 SIGNALISATION DES TRAVAUX.....	11
3.7 INVENTAIRES	11
3.8 CONSOMMABLE	11
3.9 CONSTITUTION DU STOCK.....	11
3.10 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT MEDICAL.....	12
3.11 STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX	12
3.12 REMISE DU MATERIEL OU DES INSTALLATIONS EN FIN DE MARCHÉ	12
3.13 REUNIONS D'EXPLOITATION	12
3.14 REUNIONS DE PRISE D'EFFET	13
ARTICLE 4 - REGLEMENTATION	13
4.1. TEXTES APPLICABLES	13
4.2. HYGIENE ET SECURITE.....	14
4.3. CONFIDENTIALITE	14
4.4. PLAN DE PREVENTION.....	14
4.5. REGISTRE DE SECURITE	15
ANNEXE 1 – INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS.....	16
ANNEXE 2 - PLANS DE LOCALISATION DES PORTES, BARRIERES ET BORNES.....	27

A. DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS FORFAITAIRES

Article 1 - Objet du Marché

Le présent marché est un marché de prestations de service, dont l'objet est d'assurer les missions de vérification et d'entretien des installations des barrières, bornes, et portes automatiques existants sur les sites suivants :

**Hôpital AVICENNE
125, RUE DE STALINGRAD
93000 BOBIGNY**

**Hôpital JEAN VERDIER
AVENUE DU 14 JUILLET
93140 BONDY,**

**Hôpital RENE MURET BIGOTTINI
AVENUE DU DOCTEUR SCHAEFFNER
93270 SEVRAN**

NB : les équipements objets de ce marché sont précisés en Annexe 1 Inventaire

Le prestataire s'engage, pour la totalité des appareils du parc listés dans l'annexe du présent cahier des clauses techniques particulières, à procéder aux opérations de dépannages à la demande du client, ainsi qu'aux visites réglementaires de sécurité et d'entretien.

Pour l'exécution de ce marché les interlocuteurs seront selon les sites :

Les responsables de la Direction des Investissements et de la Maintenance.

- Avicenne :
Ingénieur Maintenance : Boubacar DIAKITE Tél : 01 48 95 58 34
boubacar.diakite@aphp.fr
Coordinateur Maintenance: Joel SALI BUNI Tél: 01 48 95 50 70
joel.salibuni@aphp.fr
- Jean Verdier :
TSH responsable électrique : Thierry ANGE Tél : 01 48 02 66 54
thierry.ange@aphp.fr
- René Muret :
Responsable suivi de contrats : Pascal CHALVET Tél : 01 48 02 59 18
pascal.chalvet@aphp.fr

Article 2 - Définitions au titre du présent marché

2.1 Généralités

Le prestataire aura à sa charge et sous son entière responsabilité, les deux visites réglementaires d'entretien annuelles au cours desquelles seront réalisées les prestations de vérifications et de contrôles.

Le prestataire devra, si ce document n'existe pas sur le site, et pour chacun des appareils placés sous sa responsabilité, fournir un livret d'entretien et impérativement y consigner les vérifications et contrôles ainsi que les pièces défectueuses qui ont fait l'objet d'un remplacement.

Le maître d'ouvrage pourra faire procéder, à ses frais, à toute modification des installations par toute entreprise de son choix, aux dates et dans les délais convenus avec la société titulaire du présent marché, afin que l'exploitation des installations ne soit pas perturbée.

2.2. Prestations incluses dans le montant forfaitaire

2.2.1 Visites semestrielles

Chacun des appareils constituant le parc doit être visité au moins une fois sur une période ne pouvant excéder 6 mois. Ces visites d'entretien et contrôle doivent répondre aux exigences du code du travail articles R-235-3-6 à R235-3-11 et par l'arrêté du 21.12.1993 (article 9). Avec un rapport détaillé sur des préconisations constructeurs.

L'entretien et la vérification portent notamment sur les éléments suivants :

□ Motorisation

- Contrôle de la fixation et du fonctionnement de la motorisation,
- Vérification de l'état et du fonctionnement de la manœuvre manuelle,
- Réglage du limiteur de couple,
- Vérification du niveau d'huile du réducteur ou de la centrale,
- Vérification et réglage de l'embrayage et de l'électrofrein,
- Vérification du temps des arrêts de moteur

Pour les portes piétonnes à motorisation électrique :

- Réglage des vitesses d'ouverture, de fermeture, de ralentissement et de rotation.
- Contrôle des balais de collecteur.

□ Transmission et guidage

- Vérification des fixations, état et nettoyage des rails,
- Graissage chaînes, pignons, câbles, crémaillère, palier de roulement,
- Réglage de la tension des chaînes, courroies, câbles,
- Vérification de l'accouplement, des bras d'entraînement et des butées et des pivots,
- Vérification et réglage des roulements haut et bas,
- Vérification et serrage des galets, contre-galets et des guides au sol,
- Vérification et huilage des biellettes,
- Huilage des paliers.

❑ Organes d'équilibrage

- Contrôle de la fixation, de la tension et nettoyage,
- Vérification de toutes les autres pièces du système d'équilibrage (contrepoids etc....)
- Vérification dynamique de l'équilibrage,
- Contrôle des câbles, de leur fixation aux plaques, support de base et de leur positionnement sur les tambours,
- Contrôle de capteur de fin de courses de chaque équipement

❑ Vantaux – Sections - Lames

- Contrôle de l'état de la fixation des charnières et des roulettes, bras d'articulation et joint de porte
- Graissage des charnières et des axes de roulettes,
- Graissage des articulations,
- Serrage de toute la visserie,
- Contrôle de l'état, de la fixation et de l'étanchéité des vantaux sections lames,
- Vérification du système de verrouillage et de la serrure.

❑ Armoire – Logique de commande

- Contrôle général de la logique et des conducteurs électriques,
- Vérification du serrage de la filerie et des connecteurs,
- Vérification et réglage des fins de course et des temporisations.
- Vérification de l'état des armoires

❑ Organes de commande

Vérification de la fixation et du fonctionnement de ces dispositifs et notamment:

- Alignement des cellules, sensibilité boucle de détection, zone de détection des radars, serrure, contact à clé
- Vérification état et fonctionnement des boîtes à boutons,
- Vérification état et fonctionnement du boîtier de sélection.
- Vérification de l'état du contacteur, disjoncteur, boîte à fusible, horloge, boîtier bris de glace tripolaire BBG, sonde CTN ou CTP

❑ Organes de sécurité

- Nettoyage périodique de radar, palpeuses ou d'autres dispositifs de déclenchement.
- Vérification état, fixation et bon fonctionnement des cellules, retour sur obstacle, barres palpeuses ou tout autre dispositif.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des signaux lumineux,
- Vérification de l'état de fonctionnement des boîtiers de décondamnation,
- Vérification de l'état et du fonctionnement des arrêts d'urgence,
- Vérification du bon fonctionnement de la manœuvre de secours,

- Vérification du marquage au sol.

Pour les portes piétonnes:

- Examen et essai de la fonction anti-panique,
- Contrôle des détecteurs de proximité, contrôle d'accès
- Contrôle des balais du collecteur.

□ Fonctionnement

- Contrôle du bon fonctionnement de l'ensemble de l'équipement afin de se rendre compte de la qualité du mouvement, des points durs éventuels, des frottements, bruit ou blocage mécanique ou ralentissement ...

IMPORTANT

Cet inventaire de vérification n'est en aucun cas exhaustif et limitatif.

Le prestataire proposera dans le cadre de son offre, les gammes de maintenance qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation du marché pour chaque site et pour chaque équipement. Ces gammes préciseront les pièces d'usure à remplacer, leur fréquence de remplacement et leur coût.

2.2.2 Prestations du bureau de contrôle

Est également incluse dans la part forfaitaire, la mise à disposition par le titulaire du présent marché, 2 fois l'an, du technicien délégué à la maintenance du site pour l'accompagnement du représentant du bureau de contrôle mandaté par le groupe hospitalier.

Le rapport, le cas échéant, sera transmis au titulaire.

Le temps estimatif de présence pour les contrôles périodiques est de :

- 4 jours par sessions pour le site Avicenne
- 2 jours par sessions pour le site Jean Verdier
- 2 jours par sessions pour le site René Muret

2.2.3 Formation premier niveau à l'attention du personnel technique de garde

Le titulaire devra assurer deux séances annuelles de formation de premier niveau à l'attention des personnels techniques assurant des gardes sur l'hôpital. Ces deux séances doivent couvrir l'ensemble des équipements inclus au contrat et doivent permettre d'assurer le premier diagnostic en vue de la remise en service de la porte, de sa mise en position de sécurité et/ou de la transmission de la panne au prestataire. Cette formation s'adresse à du personnel électricien

2.3. Prestations hors forfait

Les pièces détachées nécessaires aux interventions de maintenance préventive ou corrective dont le prix unitaires est supérieur à 150€ HT sont exclues du forfait (« HORS FORFAIT ») et sont donc de ce fait facturées en supplément sur la part à commande.

La part à bon de commande prévue dans le cadre de ce marché permettra de prendre en compte toutes les remises en état non prévues dans la part forfaitaire (cf les conditions exposées ci-avant) mais permettra également de prendre en compte la création de nouvel équipement ou la modernisation d'équipement existant.

A ce titre, le prestataire est tenu de remplir le cadre de bordereau de prix unitaire.

Le montant estimé pour la durée du Marché à bon de commande est précisé à l'acte d'engagement

Le minimum et maximum du marché à bons de commande s'entendront à la fin du marché. Ils correspondent donc au cumul des montants engagés sur la totalité de la durée du marché.

Les prestations « hors forfait », faisant l'objet d'un bon de commande séparé délivré par le maître d'ouvrage, sont les suivantes

- ❑ Les réparations, le remplacement des pièces usagées ou détériorées dont le prix unitaire est supérieur à 150 € H.T, quelle qu'en soit la cause.
- ❑ Les travaux de réparation (suite à dégradation accidentelle ou malveillante), les opérations de modernisation, de mise en conformité, ainsi que les levées de réserves des rapports des bureaux de contrôle

Contenu du devis :

Toutes les prestations hors forfait feront l'objet d'un devis et d'un bon de commande spécifique, suivant le bordereau de prix unitaires (BPU) et sont facturées sur la part à commande.

Les prix sont déterminés à partir du BPU, sur la base des prix unitaires et des quantités. Un devis préalable détaillé est établi par le titulaire et présenté au à l'ingénieur Maintenance du site ou à son représentant sur site pour acceptation. Les prix que l'entreprise indiquera dans le B.P.U comprendront notamment tous les frais annexes de type transport, déplacement...

CAS DU HORS BORDEREAU

Les prix sont déterminés sur la base de prix unitaires et de quantités détaillant les fournitures des pièces et la main d'œuvre.

- **Pour la main d'œuvre** (prestations particulières) : les coûts sont établis sur la base des prix de l'heure correspondant dans le BPU selon la plage horaire.

- **Pour les pièces de rechange** (prestations particulières) : les pièces de rechange sont payées

- Soit sur la base du devis ou facture des fournisseurs, toutes remises et rabais déduits, majorées d'un coefficient fixé dans le BPU et couvrant le transport, la livraison sur site, les frais généraux et le bénéfice du TITULAIRE.
- Soit sur la base des tarifs, public ou installateur, des fournisseurs, affectés d'un coefficient fixé dans le BPU et couvrant le transport, la livraison sur site, les frais généraux et le bénéfice du TITULAIRE.

Le prix des pièces détachées fait l'objet d'un coefficient de revente auprès du client. Dans tous les cas, le devis correspondant à ce type de prestations fera impérativement apparaître la valeur nette d'acquisition de chacun des composants en € HT auprès du fournisseur du titulaire du présent marché.

L'original de la facture fournisseur sera exigé à la facturation.

Le devis fera également apparaître la quantité estimative d'heures de main d'œuvre relative à l'intervention.

Article 3 - Déroulement de la prestation

3.1 Visites semestrielles

Le nombre de visites systématiques de maintenance préventive sur site est de 2 par an. Elles peuvent être réalisées, après planification préalable avec le service technique, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, hors Samedis, dimanches et jours fériés.

En fin de chaque journée de visite, le titulaire du présent marché remplit un bon d'attachement comportant la liste exhaustive des appareils vérifiés. Ce bon d'attachement est signé par le responsable technique de maintenance, qui en conserve un double. Seul ce document, revêtu des signatures des 2 parties, atteste de la bonne exécution de la visite.

Si l'installation visitée nécessite des travaux de maintenance corrective, le titulaire du présent marché devra inclure dans le rapport qu'il remettra au client, une note précisant l'état des installations, les travaux nécessaires à leur retour à un fonctionnement normal, ainsi que les devis correspondants.

Si, au cours de la visite, le technicien du prestataire estime que la non-exécution immédiate d'une prestation de remise en état peut présenter un risque pour l'utilisateur, il le signale sans délai à l'ingénieur de maintenance ou à son représentant, qui, après constat, choisit ou non de valider l'intervention.

Dès que la séquence complète de visite semestrielle est achevée - intégralité du parc traitée- le titulaire du présent marché transmet, dans un délai maximum de 4 semaines, un rapport en deux exemplaires relatif à cette visite. Tous les appareils y sont présentés, qu'ils fassent ou non l'objet de remarques techniques.

Ce rapport est transmis, sous un format informatique exploitable (Word et/ou Excel) en 4 exemplaires (pour chaque site, aux responsables techniques de site et à l'ingénieur de maintenance du site)

3.2 Dépannages

Ces interventions, comprises dans la partie non forfaitaire du présent marché, font l'objet d'une demande téléphonique du client. Chaque intervention fera l'objet de la rédaction d'un attachement, signé par un responsable du service technique qui en conserve un exemplaire. Il précisera, la nature des pièces remplacées, ainsi que le volume d'heures de main d'œuvre.

Ce document servira de base à la rédaction d'un devis d'intervention par le titulaire du présent marché, pour facturation de la prestation.

Un bon de commande sera alors établi par l'ingénieur de maintenance.

Pour ces dépannages, le prestataire titulaire du présent marché s'engage à déléguer auprès du client un personnel technique qualifié, dans un délai n'excédant pas **4 heures**. Cela, à compter de la demande faite par le service technique de l'établissement concerné, y compris la nuit, les samedis, les dimanches et les jours fériés (soit 7J/7 et 24H/24).

Pour un dépannage, le prestataire ne pourra pas facturer plusieurs déplacements : Si lors de la première intervention le dépanneur n'a pas pu remettre l'installation en service et ce quel qu'en soit la raison le forfait déplacement cours jusqu'à la remise en service de l'installation faisant l'objet du dépannage, réceptionner par un représentant de l'hôpital.

Lorsque plusieurs dépannages sont déclenchés alors qu'un technicien du prestataire est déjà sur site, il ne pourra être facturé qu'un seul forfait déplacement.

De même il ne sera facturé qu'un seul forfait déplacement lorsque l'hôpital déclenche plusieurs dépannages en même temps.

3.3 DELAIS DE REMISE EN SERVICE SANS NECESSITE DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE PIECES

3.3.1 Délais de remise en service – Appareils standard

Le délai maximal de remise en service normal sera de 4 **heures** pendant les heures ouvrables (entre 07h00 et 22h00).

Dans le cas où ce délai de remise en service ne pourrait être respecté, le titulaire doit en informer par fax ou par mail le groupe hospitalier en précisant les raisons du dépassement, ainsi que les dates et heures prévisionnelles de remise en service.

3.4 DELAIS DE REMISE EN SERVICE AVEC NECESSITE DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE PIECES

3.4.1 Délais de remise en service avec nécessité de réparation ou de remplacement de pièces standard

La réparation ou le remplacement à l'identique des pièces standard devra être réalisée sous un délai maximum de **72 heures**.

3.4.2 Délais de remise en service avec nécessité de réparation ou de remplacement de pièces non standard

Le titulaire disposera d'un délai de **72h00** pour faire parvenir un devis détaillé suivant le bordereau des prix unitaires.

Ce devis mentionnera le coût du matériel, son délai d'approvisionnement et le coût de la main d'œuvre.

Le titulaire livrera précisément et par écrit la contrainte de délai de commande et de livraison qui justifie l'immobilisation de l'installation.

Le groupe hospitalier se réserve le droit de demander une diminution de ce délai d'immobilisation en cas de justification non fondée.

3.3 Attachement

Chaque intervention doit faire l'objet d'un attachement signé par l'intervenant représentant le Prestataire et l'ingénieur Maintenance ou son représentant.

L'attachement à l'entête du Prestataire devra être rédigé lisiblement et comporter au minimum les indications suivantes :

- La date d'émission de l'attachement,
- Le numéro d'attachement,
- Les dates de début et fin de la prestation,
- les heures d'arrivée et le temps passé,
- la nature de l'intervention (préventive, corrective, d'amélioration ou de mise en conformité),
- le nom du demandeur (interventions correctives),
- le nom du ou des techniciens,
- le motif de l'intervention et compte rendu détaillé et exhaustif des prestations
- la liste des pièces détachées fournies
- le nom du Responsable du suivi technique ou de son représentant avec le cahet de l'hôpital,
- les signatures.

3.4 Signalisation des travaux

Chaque fois que cela sera nécessaire, le prestataire devra, à ses frais et après approbation par la maîtrise d'ouvrage, placer les barrages, film plastique de protection pour limiter la zone d'intervention ou déviations, poser les écriteaux et prendre toutes les dispositions pour assurer la signalisation et prévenir les divers usagers et le personnel de la maîtrise d'ouvrage de la présence de zones interdites.

3.5 Inventaires

Dans le cadre de la première année du contrat, il est demandé au prestataire de réaliser un inventaire technique de tous les équipements, objet du présent marché, ayant pour objet de relever toutes les caractéristiques techniques nécessaires à l'intégration du parc dans une GMAO. Le détail, des informations à relever, sera précisé par le Maître d'ouvrage lors de la réunion initiale de prise du contrat.

3.6 Consommable

Pour la réalisation des prestations d'entretien courant, le Titulaire doit la fourniture des divers produits consommables, des petites fournitures mécaniques et électriques, en particulier :

- *Ingrédients* : huile, graisse, paraffine, décapant, dégrippant, dégraissant, déshydratant, détartrant, pâte à roder, téflon, rubans adhésifs, produits d'étanchéité, chiffons,
- *Petit matériel électrique* : ampoules, voyants, cosses, appareils fluorescents et toutes les sources d'éclairage (remplacement suivant prescriptions fournisseurs), fusibles basse tension, disjoncteurs, coupe-circuits, contacts auxiliaires, bobines, relais, télé rupteurs, connecteurs, boutons-poussoirs de tableaux, voyants de signalisation,
- *Petit matériel de pneumatique* : membranes, clapets, joints, tuyauteries, raccords...
- Visserie, boulonnerie, rivets, cosses, colliers, et tous les produits et rechanges nécessaires au Titulaire pour la réalisation des prestations de maintenance préventive.

3.7 Constitution du stock

Pour assurer la continuité et la sécurité du service, le Titulaire propose la constitution d'un stock de pièces détachées, établi selon les prescriptions des constructeurs, et en fonction des risques de défaillance et de la criticité des matériels, en particulier :

Tout le matériel nécessaire au Titulaire pour la réalisation des prestations de maintenance préventive et corrective.

Le Titulaire est, en conséquence, tenu de posséder en stock, soit sur le site, soit dans ses ateliers toutes les pièces qu'il juge nécessaires pour assurer la maintenance des équipements dont il a la charge.

Il ne pourra se prévaloir d'un délai d'approvisionnement pour allonger les délais de réparation ou déroger à ses obligations, sauf si le cas de force majeure est invoqué.

Le stock constitué sur le site de l'hôpital est exclusif aux appareils de l'hôpital ; il ne sera pas toléré de magasin d'îlot.

Le Titulaire constitue et gère ce stock sous sa propre responsabilité, tous les frais en découlant étant réputés inclus dans le montant forfaitaire ; il en assure la gestion et propose son renouvellement autant que nécessaire pour remplir ses obligations de continuité de service.

Chaque année, le Titulaire remet la liste des pièces de rechange utilisées au cours de l'année précédente, avec la désignation, la codification complète des pièces utilisées ainsi que le lieu de l'utilisation.

Ce stock reste la propriété du Titulaire, aucune obligation de rachat ne pourra être faite au Client. Ce dernier s'autorise toutefois à faire une proposition de rachat de ce stock au cours du marché, sur la base du bordereau de prix des pièces de rechange ou du barème fournisseur.

3.8 Respect de l'environnement médical

Les perturbations engendrées par l'exécution d'une maintenance doivent être réduites au maximum par une bonne coordination entre l'opérateur, le personnel du service concerné et le personnel du service technique dûment habilité.

L'opérateur doit se conformer aux consignes et particularités inhérentes à chaque service concerné par les travaux de maintenance : tenue réglementaire, précautions d'hygiène particulières, risques de contamination, etc....

Il est rappelé que les opérations de maintenance sont exécutées dans un établissement de soins en activité et qu'à ce titre :

Interdiction d'ouvrir des faux plafonds sans autorisations du RSEM

3.9 Stockage de produits dangereux

Il est précisé qu'il n'existe aucun local de stockage de produits dangereux dans l'établissement. Le Titulaire ne pourra en aucun cas stocker de tels produits dans l'enceinte de l'établissement autres que ceux nécessaires à sa consommation journalière. Ces produits seront utilisés dans le cadre de la réglementation des ERP.

3.10 Remise du matériel ou des installations en fin de marché

Le titulaire s'engage à laisser, en fin d'exécution du marché, les équipements en état normal d'entretien et de fonctionnement et à en restituer toute la documentation.

3.11 Réunions d'exploitation

Des réunions bimestrielles d'exploitation seront planifiées à l'initiative de l'ingénieur de maintenance. Elles devront permettre de suivre les principaux événements liés au bon déroulement du présent marché. Ces réunions se dérouleront sur chaque site.

A cet effet, le titulaire du présent marché transmettra impérativement, une semaine avant la date arrêtée pour chacune de ces réunions, en pièce jointe à un mail, les documents suivants au format de son choix :

- ❑ Nombre total de pannes intervenues dans les deux mois précédents pour l'ensemble du parc
- ❑ Répartition en % des types de pannes pour l'ensemble du parc suivant les critères les plus usuels (pas plus de 5) comme par exemple : malveillance, casse mécanique, cellule, alimentation électrique, faux-appel, etc...
- ❑ Nombre de pannes par appareils, avec classement décroissant
- ❑ Taux de disponibilité du parc en %
- ❑ Taux de disponibilité par appareil en %
- ❑ Avancement des levées de réserves à la demande du bureau de contrôle.
- ❑ Noter les difficultés rencontrées par le Prestataire pour effectuer ses interventions,
- ❑ Informer le Prestataire lors de changement :
 - des contraintes particulières liées à l'exécution de ses prestations,
 - d'activité des services médicaux concernés.
- ❑ Planifier les visites préventives de l'exercice à venir.

- ❑ Evoquer les points administratifs

Les données ci-dessus seront présentées sous forme de graphiques, lisibles, exécutés à partir d'un tableur. Elles seront, à chaque fois que nécessaire, assorties de commentaires.

L'ensemble, accompagné d'une page de garde, constituera le rapport bimestriel d'exploitation des équipements de fermeture des accès du site. Il servira de trame à la réunion d'exploitation, et sera complété par un compte-rendu de réunion, rédigé par l'ingénieur de maintenance.

Les destinataires de ces documents pour chaque site, sont :

- ❑ Les responsables du suivi d'exécution de la maintenance
- ❑ Le coordinateur de maintenance
- ❑ L'ingénieur de maintenance.

Cette liste pourra être ajustée pendant l'exécution du marché

3.12 Réunions de prise d'effet

Cette réunion planifiée avant la prise d'effet du marché aura pour objectif de:

- ❑ Procéder à la mise en place du marché :
- ❑ Echanger des coordonnées des différents interlocuteurs,
- ❑ Relecture conjointes des conditions du marché,
- ❑ Remise des attestations d'assurance,
- ❑ Présenter les documents de suivi par l'entreprise (attachements, bordereaux de suivi des visites, carnets de suivi, registres de sécurité, fiche d'évaluation des prestations...),
- ❑ Etablir les autorisations d'accès,
- ❑ Préciser les procédures de gestion des interventions correctives,
- ❑ Planifier les visites périodiques pour cet exercice,
- ❑ Rappeler les contraintes particulières que le Prestataire rencontrera lors de l'exécution de ses prestations,
- ❑ Remettre les documents relatifs à la sécurité des biens et des personnes et à la protection des travailleurs, utiles au Prestataire dans le cadre de son marché,

Article 4 - REGLEMENTATION

4.1. Textes applicables

Il s'agit de de la réglementation suivantes :

Il s'agit des opérations d'entretien et de contrôle prévues notamment par le code du travail articles R 232-1-12, R-235-3-6 à R235-3-11 et par l'arrêté du 21.12.1993 (article 9).

Le décret du 12 Novembre 1990 concernant les obligations d'entretien d'un parc de portes automatiques.

L'Arrêté ministériel du 21 Décembre 1993 relatif aux portes automatiques sur les lieux de travail

L'Arrêté ministériel du 10 Novembre 1994 relatif à la réglementation incendie dans les établissements recevant du public.

Cependant, cette liste n'a aucun caractère limitatif aussi l'entreprise devra se référer à tous les textes, lois, décrets ou recommandations en vigueur et applicable à la date de prise d'effet du présent marché.

Le titulaire du présent marché fournira au client, au format « pdf » un inventaire exhaustif des textes réglementaires régissant le présent marché, et ce, au plus tard, au premier jour de sa prise d'effet.

4.2. Hygiène et sécurité

Le personnel du prestataire est tenu de respecter les règles d'hygiènes et de sécurités ainsi que le règlement intérieur applicable au site concerné.

4.3. Confidentialité

Le prestataire comme le client s'engagent à ne pas divulguer à des tiers les documents, les informations et les renseignements communiqués par l'autre partie, sauf accord écrit donné par les clients et par le prestataire.

De plus, le prestataire comme le client s'engagent à faire respecter ces différentes obligations par leurs personnels salariés ou non et leurs partenaires.

Le prestataire veille à ce qu'au cours de l'exécution du contrat soient respectées la sécurité et la confidentialité des données et des accès informatiques du client conformément aux lois et régimes applicables et notamment la loi du 6/01/1978 dite "Informatique et Libertés", les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle applicables aux logiciels et celles du Code Pénal.

De plus, le prestataire ne peut utiliser ou diffuser, sans autorisation préalable et écrite du client, aucune partie ou totalité d'un programme, d'un fichier et/ou d'une donnée détenue par le client ou installés sur une configuration, sur un matériel, sur une pièce détachée, sur un support, sur un élément ou sur un sous-ensemble d'une configuration, d'un matériel et d'une pièce détachée détenue par le client et/ou aucune documentation détenue par le client.

Aucune sortie des locaux du client de configurations, de matériels, de pièces détachées, de supports, d'éléments ou sous-ensemble d'une configuration, d'un matériel, d'une pièce détachée et/ou d'une documentation ne peut être faite sans l'autorisation préalable et écrite du client.

Au cours de ses visites dans les locaux du client, le personnel du prestataire ne peut être accompagné d'un tiers ou d'un partenaire du prestataire sans accord écrit préalable du responsable du prestataire ou du responsable du site concerné.

4.4. Plan de prévention

Les prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont appliquées conformément au Décret n° 92-158 du 20 février 1992.

Le prestataire doit se conformer parfaitement à l'ensemble des dispositions prévues par le Code du Travail et par la réglementation en vigueur à la date d'exécution des travaux, l'application des dites dispositions relevant totalement de la responsabilité du prestataire.

L'entreprise établit avec les services de la maîtrise d'ouvrage un plan de prévention qui est remis aux organismes d'hygiène et de sécurité dans le mois suivant la notification du marché.

Le support du plan de prévention sera celui du maître d'ouvrage.

Il indique de façon précise et détaillée :

- les mesures prévues pour intégrer la sécurité à l'égard des principaux risques encourus par le personnel tant dans les modes opératoires lors de leur définition que dans les différentes phases d'exécution des travaux. Il explicite en particulier les moyens de prévention concernant, d'une part, les chutes de personnel et de matériaux, d'autre part, les circulations verticales et horizontales d'engins,
- les mesures prévues pour les premiers soins aux accidentés et aux malades,

- les mesures concourant à une bonne hygiène de travail.

Le plan de prévention est tenu à jour par le prestataire qui doit signaler toutes modifications à la maîtrise d'ouvrage

Le prestataire informe son personnel qu'il doit prendre connaissance des « consignes particulières du site » auprès du maître d'ouvrage

4.5. Registre de sécurité

Le Prestataire devra noter toutes ses interventions, de maintenance et/ou de dépannage, sur les registres de sécurité de l'Etablissement détenus par le Responsable de sécurité incendie et/ou poste de sécurité incendie selon les sites.

ANNEXE 1 – INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS

HÔPITAL AVICENNE

Equipement	Désignation	Fabricant	Bâtiment	Localisation	Désignat. type	N° série fabr.	Date mise serv.
100602534	Rideau automatique	LACROIX	C.BERNARD	S001-EPP-C. BERNARD-PSY 129	Levant		
100602535	Rideau automatique	LACROIX	C.BERNARD	S002-EPP-C. BERNARD-PSY 129	Levant		
100497429	Porte automatique	RECORD	CHARCOT	H0 CENTRE -EPP	Coulissante		26/05/2011
100497423	Porte automatique	RECORD	EFS	D001-EPP-EFS-EXTERIEUR	Coulissante		
100497432	Portail automatique	SEA - SEA	ESCOFFIER	J001-EPP-ENTREE PARKING LIVRAI	Coulissante		30/05/2007
100600641	Rideau automatique	VULCAIN	ESCOFFIER	J002-EPP-ESCOFFIER-ENTREE	Rideau		
100600642	Rideau automatique	VULCAIN	ESCOFFIER	J004-EPP-MAGASIN HOTEL-S/SOL	Rideau		
100600644	Rideau automatique	VULCAIN	ESCOFFIER	J005-EPP-MAG.HOT.-ACCES ASCENS	Rideau		
100600645	Rideau automatique	VULCAIN	ESCOFFIER	J006-EPP-ESCOFFIER-GALERIE S/S	Rideau		
100619688	Barriere automatique	AUTOMATIC SYSTEMS	ESCOFFIER	O004 - EPP - ACCÈS POUBELLE	Levante		20/06/2012
100600675	Rideau automatique	FERMETURE SEMI	J.HUMBERT	T001-EPP-HUMBERT-ENTREE	Levant		
100600676	Rideau automatique	FERMETURE SEMI	J.HUMBERT	T002-EPP-HUMBERT-ENTREE	Levant		
100613779	Porte automatique	RECORD	LARREY A	A001 - EPP - PORTE 01	Double coulissante	TYPE : DSTA21	03/02/2012
100613781	Porte automatique	RECORD	LARREY A	A002 - EPP - PORTE 02	Double coulissante	TYPE : DSTA21	03/02/2012
	Porte automatique		LARREY A	A3 - CRC			
	Porte automatique	RECORD	LARREY A	A4.. – EPP UPC ZONE DE TRI	Battante		05/05/2013
100497385	Porte automatique	GEZE	LARREY A	A501 - EPP - HÉMATO AILE EST	Battante		
100497386	Porte automatique	GEZE	LARREY A	A502 - EPP - HÉMATO AILE EST	Battante		
100497387	Porte automatique	GEZE	LARREY A	A503 - EPP - HÉMATO AILE OUEST	Battante		
100497388	Porte automatique	GEZE	LARREY A	A504 - EPP HÉMATO AILE OUEST	Battante		
100613787	Porte automatique	RECORD	LARREY A	C001 - EPP - ENTREE PORTE 2	Double coulissante	TYPE : DSTA21	03/02/2012

100497411	Porte automatique	RECORD	LARREY B	C003 - EPP - CÔTÉ RELAIS H	Coulissante		26/05/2011
100600138	Porte automatique	SVATON	LARREY B	C030-EPP-ACCES HACHETTE PORTE 6	Coulissante		
	Portail automatique	GILGEN	LARREY B	R001 - RADIO RDC	Battante		
		RECORD	LARREY B	R002 - LARREY B IRM	Battante		
	Porte automatique		LARREY B	Salle N°1 RI	Battante		01/05/2020
	Porte automatique		LARREY B	Salle N°2 RI	Battante		01/05/2020
	Porte automatique		LARREY B	Salle N°3 RI	Battante		01/05/2020
	Porte automatique	RECORD	LARREY B	Salle coronographie	Battante	DFA 127	
100600764	Barriere automatique	AUTOMATIC.SYSTEME	LARREY C	A003 - EPP - ENTRÉE AMBULANCE	Levante		
100600765	Barriere automatique	AUTOMATIC.SYSTEME	LARREY C	A004 - EPP - SORTIE AMBULANCE	Levante		
100613788	Porte automatique	RECORD	LARREY C	C002 - EPP - ACCÈS PORTE 07	Double coulissante	TYPE : DSTA21	03/02/2012
100497413	Porte automatique	HORMAMN	LARREY C	C004- EPP - SAU ENTRÉE AMB. 01	Levante		05/2023
100497414	Porte automatique	HORMAMN	LARREY C	C005 - EPP - SAU ENTRÉE AMB.02	Levante		05/2023
100497412	Porte automatique	BESAM	LARREY C	C006-EPP-SAU	Coulissante		
100497415	Porte automatique	HORMAMN	LARREY C	C007-EPP-SAU-SORTIE AMBU. N°01	Levante		05/2023
100497416	Porte automatique	HORMAMN	LARREY C	C008-EPP-SAU-SORTIE AMBU. N°02	Levante		05/2023
100497417	Porte automatique	PORTALP	LARREY C	C009-EPP-SAU-HALL D'ENTREE	Coulissante		
100497418	Porte automatique	PORTALP	LARREY C	C010-EPP-SAU-ATTENTE MALADE	Coulissante		
100497419	Porte automatique	PORTALP	LARREY C	C011-EPP-SAU-DECHOQUAGE	Coulissante		
100497420	Porte automatique	PORTALP	LARREY C	C012-EPP-SAU- (CODE 2468A)	Coulissante		
100497421	Porte automatique	RECORD	LARREY C	C013-EPP-ADMISSIONS-SAS ENTREE	Coulissante		
100497422	Porte automatique	RECORD	LARREY C	C014-EPP-ADMISSIONS-SAS ENTREE	Coulissante		
100599868	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C015-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705	
100599869	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C016-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705	
100599870	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C017-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	

100599871	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C018-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599872	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C019-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599873	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C020-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599874	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C021-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599875	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C022-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599876	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C023-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599877	Rideau automatique	TUBAUTO	LARREY C	C024-EPP-ADMISSIONS	Levant	HR705AERO	
100599886	Porte automatique	LEVASSEUR	LARREY C	C025-EPP-SAU	Coulissante		
	Porte automatique	TORMAX	LARREY C	C026 - ENTREE BOX URGENCE	BATTANTE		
100599888	Porte automatique	SVATON	LARREY C	C027-EPP-SAU	Coulissante		
100600136	Porte automatique	SVATON	LARREY C	C028-EPP-HALL DERMATO & ADMISS	Coulissante		
100600137	Porte automatique	SVATON	LARREY C	C029-EPP-ACCES PORTE 07	Coulissante		
	Porte automatique	SVATON	LARREY C	C031 -PORTE PIETONNE	Coulissante		
	Porte automatique		LARREY D	B001 - ENTREE RADIO	COULISSANTE		
100604903	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B014 - EPP - ACCUEIL couché bloc	Battante double		01/09/2011
100604906	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B015 - EPP - SAS TRANSFERT	Battante double		01/09/2011
100604914	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B016 - EPP - Vestiaire femme.	Battante double		01/09/2011
100604920	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B017 - EPP - RÉVEIL SSPI	Battante double		01/09/2011
100604933	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B018 - EPP - SALLE 10	Battante simple		01/09/2011
100604941	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B019 - EPP - SALLE 10	Battante simple		01/09/2011
100604949	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B020 - EPP - SALLE 10	Battante simple		01/09/2011
100604950	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B021 - EPP - SALLE 09 & 10	Battante double		01/09/2011
100604971	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B022 - EPP - SALLE 10	Coulissante		01/09/2011
100604972	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B023 - EPP - SALLE 09	Coulissante		01/09/2011
100604973	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B024 - EPP - SALLE 09	Battante simple		01/09/2011

100604974	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B025 - EPP - SALLE 09	Battante simple		01/09/2011
100604975	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B026 - EPP - SALLE 09	Battante simple		01/09/2011
100604984	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B027 - EPP - SALLE 08	Battante simple		01/09/2011
100604994	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B028 - EPP - SALLE 08	Battante simple		01/09/2011
100605001	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B029 - EPP - SALLE 08	Battante simple		01/09/2011
100605009	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B030 - EPP - SALLE 07 & 08	Battante double		01/09/2011
100605020	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B031 - EPP - SALLE 08	Coulissante		01/09/2011
100605021	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B032 - EPP - SALLE 07	Coulissante		01/09/2011
100605022	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B033 - EPP - SALLE 07	Battante simple		01/09/2011
100605023	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B034 - EPP - SALLE 07	Battante simple		01/09/2011
100605024	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B035 - EPP - SALLE 07	Battante simple		01/09/2011
100605025	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B036 - EPP - SALLE 06	Battante simple		01/09/2011
100605026	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B037 - EPP - SALLE 06	Battante simple		01/09/2011
100605027	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B038 - EPP - SALLE 06	Battante double		01/09/2011
100605028	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B039 - EPP - SALLE 06	COULISSANTE		01/09/2011
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B040 - Salle 5 et 6	Battante double		
100605029	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B040B - EPP - RÉVEIL	Battante double		01/09/2011
100605030	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B041 - EPP - PORTE 08	Double coulissante		01/09/2011
100605031	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B042 - EPP - PORTE 09	Double coulissante		01/09/2011
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B042B - Salle 5	Coulissante.		
100605032	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B043 - EPP - PORTE 09	Double coulissante		01/09/2011
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B043B - Salle 5	Battante simple		
100605033	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B044 - EPP - PORTE 11	Double coulissante		01/09/2011
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B044B - Salle 5	Battante simple		
100605034	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B045 - EPP - PORTE 11	Double coulissante		01/09/2011
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B045B - Salle 5	Battante simple		

	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B046: Salle 4	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B047: Salle 4	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B048: Salle 4	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B049 : Salle 3 et 4	double battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B050: Salle 4	coulissante		
	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B051 : Salle 3	coulissante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B052: Salle 3	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B053: Salle 3	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B054: Salle 3	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B055 : Salle 2	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B056 : Salle 2	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B057 : Salle 2	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B058 : Salle 1 et 2	double battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B059 : Salle 2	coulissante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B060 : Salle 1	coulissante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B061 : salle 1	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B062 : Salle 1	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B063 : Salle 1	simple battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B064 : SAS transfert 2ème entrée fil+inter.	double battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B065 : SAS transfert Fil+ inter 1er entrée.	Double battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B066 - Reveil Bloc.	Double battante		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B067 - Reveil bloc	Double battante		
100605035	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B-1.01 - EPP - STÉRILISATION	Battante double		01/09/2011
	Porte automatique		LARREY D	B-1.01-EPP - STERILISATION	BATTANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B101 - USCPO	BATTANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B102 - ENDO SALLE 1	COULISSANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B103 - ENDOSCOPIE	COULISSANTE		

	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B104 - DECONTAMINATION	COULISSANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B105 - DECONTAMINATION	COULISSANTE		
	Porte automatique	RECORD	LARREY D	B106 - ENDOSCOPIE	BATTANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B107 - ENDOSCOPIE	BATTANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B108 - ENDOSCOPIE	BATTANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B109 - ENDO SALLE 2	COULISSANTE		
	Porte automatique	BESAM ASSA ABLOY	LARREY D	B110 - ENTREE ENDOSCOPIE	BATTANTE		
	Porte automatique	TORMAX	LARREY D	B111 - SALLE REVEIL ENDOSCOPIE	BATTANTE		
	Porte automatique	TORMAX	LARREY D	B201 - REANIMATION	BATTANTE		
100497428	Portail automatique	FAIVELEY	LAVOISIER	G002-EPP-ENTREE PARKING S/SOL	Pivotante		01/01/1993
100608048	Porte automatique	GEZE	LAVOISIER	I001-EPP-LAVOISIER-ENTREE RDC	SL 1VTL	20918 / 3125439	19/10/2011
	Porte automatique		LAVOISIER	ENTRE PORTE 16			
	Porte automatique	VULCAIN	LAVOISIER	I002 - Quai pharmacie	Rideau		
100600140	Rideau automatique	HOMANN	LAVOISIER	I003-EPP-QUAI PHARMACIE	Levant		
100600141	Porte automatique	SVATON	LAVOISIER	I101-EPP-MEDECEINE NUCLEAIRE	Battante		
100615290	Porte automatique	PORTALP	LAVOISIER	I102 - EPP - ZAC RADIOPHARMACIE	Coulissante		
100599865	Porte automatique	VERCOR	M.BRES	EPP – FIBROSCOPIE-	Coulissante	049150	
100497445	Porte automatique	TORMAX	M.BRES	F001-EPP-BRES-ENTREE	Coulissante		
100497446	Porte automatique	TORMAX	M.BRES	F002-EPP-BRES-ENTREE BARNCARD	Coulissante		
100497447	Porte automatique	TORMAX	M.BRES	F003-EPP-BRES-ENTREE	Coulissante		
100497448	Porte automatique	TORMAX	M.BRES	F004-EPP-BRES-ENTREE	Coulissante		
100497443	Barriere automatique	ABB	R.ROLLAND	O001-EPP-ENTREE R. ROLLAND	Levante		
100497444	Barriere automatique	ABB	R.ROLLAND	O002 - EPP-SORTIE R. ROLLAND	Levante		
100497433	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M001-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497434	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M002-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497435	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M003-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		

100497436	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M004-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497437	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M005-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497438	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M006-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497439	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M007-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497440	Porte automatique	CRAWFORD	SAMU	M008-EPP-SAMU-GARAGE	Levante		
100497441	Portail automatique	PORTIS	SAMU	M009-EPP-SAMU-PORTAIL COTE RUE	Coulissante		
100610575	Portail automatique	PORTIS	SAMU	M010-EPP-SAMU-PORTAIL COTE RUE	Coulissante		
100627992	Rideau automatique		SAMU	M012 - SAMU - PHARMACIE - EPP	Levant		
100613789	Portail automatique	ASEA	STALINGRAD	P001 - EPP - LOGE STALINGRAD	Double coulissante		
	Barriere automatique	LBA		BAR-1	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-2	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-3	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-4	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-5	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-6	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-7	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-8	Levant		2020
	Barriere automatique	LBA		BAR-9	Levant		2020
	Porte automatique	GILGEN		C10B - PORTE SAS EXTERIEUR	BATTANTE		
	Portail automatique	TORMAX		LA0-C	Coulissante		2020
	Portail automatique	HORMANN		URG0-A	Levant		2022
	Portail automatique	HORMANN		URG0-B	Levant		2022
	Portail automatique	HORMANN		URG0-C	Levant		2022

	Portail automatique	HORMANN		URG0-D	Levant		2022
	Barrière automatique	LBA		Parking personnel	Levant		2026

HÔPITAL JEAN VERDIER

LISTE DES PORTES AUTOMATIQUES

	N°	Localisation	Emplacement	Type	Marque	Commande	Année
		BATIMENT 100					
1	P101	Sas Ambulance	Entrée Véhicule	Accordéon	ATPE	RAD+BP	2004
2	P102	Sas Ambulance	Sortie Véhicule	Accordéon	ATPE	RAD+BP	2004
3	P103	Sas Ambulance	Entrée Piéton	Coulissante 2V	QUALIPASS	RAD	2008
4	P104	Urgence Adulte	Entrée Accueil	Coulissante 2V	PORTALP	RAD	1994
5	P105	Urgence Adulte	Entrée Service	Battante 2 V	LEVASSEUR	RAD+DIGI+BP	2008
6	P106	Urgence pédiatrique	Entrée patient	Battante 1 V	RECORD	Magic Switch + Badge	2021
7	P107	Porte UHCD 1	Entrée derrière accueil	Battante 2 V	RECORD	Magic Switch + Badge	2021
	P108	Porte UHCD 2	Entrée couloir UHCD	Battante 2 V	RECORD	Magic Switch + Badge	2021
		BATIMENT 500					
	P501	Maternité	Entrée extérieure	Rideau métal	TOULOUS	Clé	1999
	P502	Maternité	Entrée extérieure	Coulissante 2V	MANUSA	RAD	1999
10	P503	Maternité	Entrée intérieure	Coulissante 2V	MANUSA	RAD	1999
11	P504	Maternité	Urgences Mater	Battante 2 V	VERCORS	Salto - BP	2010
12	P505	Maternité RC	Salle de Naissance	Coulissante 2V	VERCORS	Rad+Magic	1995
13	P506	Salle Naissance	MATER SSPI	Coulissante 2V		Magic switch	2017
14	P507	Salle Naissance	Entrée REA bébé	Coulissante 1V	TORMAX	Magic switch	2015
15	P508	Salle Naissance	Entrée Nurserie	Coulissante 1V	TORMAX	Magic switch	2015
16	P509	Salle Naissance	Nurserie - Réa BB	Coulissante 1V	TORMAX	Magic switch	2015
17	P510	Bloc césarienne	SAS induction	Coulissante 1V	TORMAX	Magic switch	2015

18	P511	Bloc césarienne	SAS habillage	Coulissante 1V	TORMAX	Magic switch	2017
19	P512	Bloc césarienne	Entr lavage mains	Coulissante 1V	GEZE	Magic switch	2017
20	P513	Bloc césarienne	Sortie lavage mains	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
21	P514	Bloc césarienne	Salle d'opération	Battante 1 V	TORMAX	Magic switch	2017
		Maternité RdJ					
22	P521	Labo FIV	Entrée	Battante 1 V	GEZE	BP	1995
23	P522	Bloc PMA	Entrée chirurgien	Battante 1 V	BESAM	BP	1995
24	P523	Echographie PMA	Entrée	Battante 2 V	GEZE	BP	1995
25	P524	Bloc AMP	Entrée patient	Battante 1 V	GEZE	Magic switch	2017
50	P525	Entrée Labo FIV	Entrée FIV	Battante 1 V	TORMAX		2020
51	P526	2ème entrée FIV	Entrée FIV	Battante 1 V	TORMAX		2020
		Bloc IVG	1er étage entrée	Battante 1 V	DORMA	Magic switch	2018
		Bloc IVG	1er étage sortie	Battante 1 V	TORMAX	Magic switch	2020
		BATIMENT 300					
26	P301	Bloc Opératoire	Entrée patient	Coulissante 2V	RECORD	Magic switch	2008
27	P302	Bloc Opératoire	Entr. zone septique	Coulissante 2V	PORTALP	RAD	1995
28	P303	Bloc Opératoire	Sort. zone septique	Coulissante 2V	RECORD	RAD+BP	2008
29	P304	Bloc OP N°1	Entrée chirurgien	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
30	P305	Bloc OP N°2	Entrée chirurgien	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
31	P306	Bloc OP N°3	Entrée chirurgien	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
32	P307	Bloc OP N°4	Entrée chirurgien	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
33	P308	Bloc OP N°5	Entrée chirurgien	Battante 1 V	INCONNUE	BP	1975
34	P309	Bloc OP N°6	Entrée chirurgien	Battante 1 V	VERCORS	BP	2005
35	P310	Salle de réveil	Entrée zone septique	Battante 2 V	VERCORS	Magic switch	2017
36	P311	Salle de réveil	Entrée SSPI	Battante 2 V	VERCORS		
		BATIMENT 250					
37	P251	Hall Hôpital	Entrée extérieure	Coulissante 2V	PORTALP	RAD	1994
38	P252	Hall Hôpital	Entrée intérieure	Coulissante 2V	PORTALP	RAD	1994
		BATIMENT 200 RC					
39	P201	Endoscopies	Entrée attente couchée	Battante 2 V	GEZE	Salto	2013
40	P202	Endoscopies	Sortie attente couchée	Battante 2 V	GEZE	Salto	2013

41	P203	Endoscopies	Couloir vers bloc 6	Battante 2 V	GEZE	Salto	2013
42	P204	Endoscopies	Sortie vers CECOS	Battante 2 V	GEZE	Salto	2013
		BATIMENT 200 RdJ					
43	P206	Magasin Hôtelier	Entrée Magasin	Basculante	HORMAN	BP	1995
44	P207	Entrée livraisons	Porte n°4	Rideau métal	VERCORS	Contact clé	2006
45	P210	Cuisine centrale	Entrée	Rideau souple		BP-Cellule	2010
46	P211	Cuisine centrale	Local Four	Rideau souple	BA2I	BP-Cellule	2016
47	P212	Cuisine centrale	Local chariots	Rideau souple	BA2I	BP-Cellule	2016
		BATIMENT 300 RdJ					
48	P208	Local Déchets	Entrée service	Coulissante 1V	TORMAX	Salto- Cellule	2010
49	P209	Entrée livraisons	Porte n°6	Rideau métal	VERCORS	Contact clé	2005

Jean Verdier (suite)

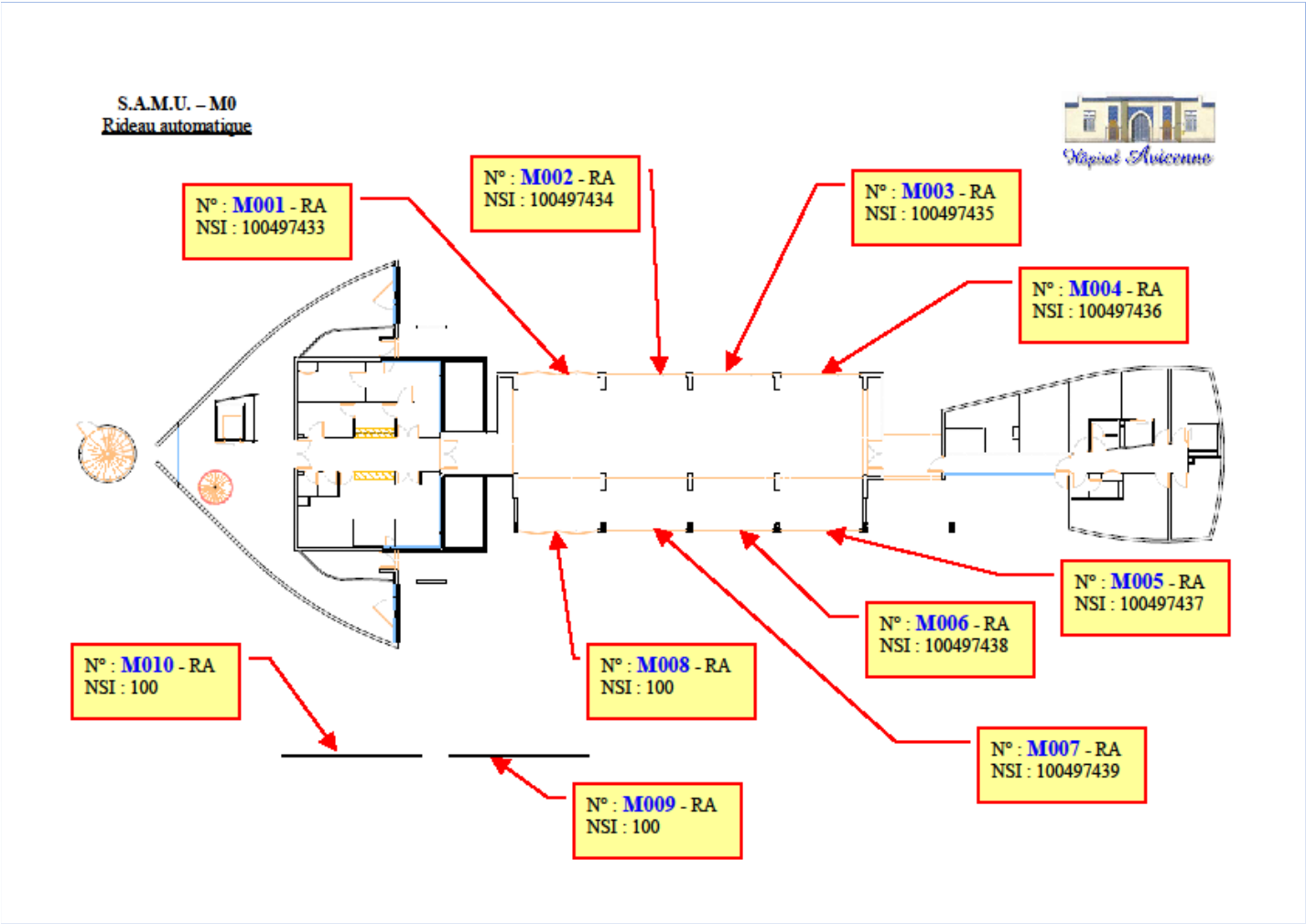
LISTE DES BARRIERES LEVANTES

N°	Localisation	Emplacement	Type	Marque	Année
B1	Rue du 14 juillet	entrée	Barrière Levante	ABB	1996
B2	Rue du 14 juillet	sortie	Barrière Levante	ABB	1996
B3	Rue du 14 juillet	entrée	Barrière Levante	BCA	2006
B4	Rue du 14 juillet	sortie	Barrière Levante	BCA	2006
B5	Rue Arthur Groussier	sortie	Barrière Levante	ABB	1996
B6	Rue Arthur Groussier	sortie	Barrière Levante	BCA	2006
B7	2 rue Arthur Groussier	sortie	Barrière Levante	ABB	1998
B8	2 rue Arthur Groussier	entrée	Barrière Levante	BCA	2006
B9	2 rue Arthur Groussier	entrée	Barrière Levante	BCA	2006

Equipement	Désignation	Fabricant	Zone de tri	Désignat. type	N° série fabr.	Date mise serv.
Identification à def.	Barrière automatique	FAAC	Entrée principale	LEVANTE		
Identification à def.	Barrière automatique	FAAC	Sortie principale	LEVANTE		
Identification à def.	Porte automatique	FAAC	Entrée principale	PORTAIL		
Identification à def.	Porte automatique	FAAC	Sortie principale	PORTAIL		
Identification à def.	Porte automatique	FAAC	Entrée rue de Normandie	PORTAIL		
Identification à def.	Barrière automatique	CARDIN	Local salubrité	LEVANTE		
Identification à def.	Porte automatique	VERCOR	Bâtiment GALIEN	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	VERCOR	Bâtiment GALIEN	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	DORMA	Bâtiment RABELAIS	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	BESAM	Bâtiment RABELAIS	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	BESAM	Bâtiment HAMBURGER	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	BESAM	Bâtiment HAMBURGER	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	BESAM	Bâtiment M.BRES	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	BESAM	Bâtiment M.BRES	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique		Bâtiment AMPERE-Cuisine	COULISSANTE		
Identification à def.	Porte automatique	RECORD	Accès sous-sol bâtiment M.BRES	RIDEAU SOUPLE		
Identification à def.	Porte automatique	FAAC	Logement Direction	SECTIONNELLE		
Identification à def.	Barrière automatique		Admission			
Identification à def.	Barrière automatique		Admission			

ANNEXE 2 - PLANS de LOCALISATION des PORTES, BARRIERES et BORNES

HÔPITAL AVICENNE



BRES - F
Portes Automatiques



N° : **F001** - PA
NSI : 100497445

N° : **F002** - PA
NSI : 100497446

N° : **F004** - PA
NSI : 100497448

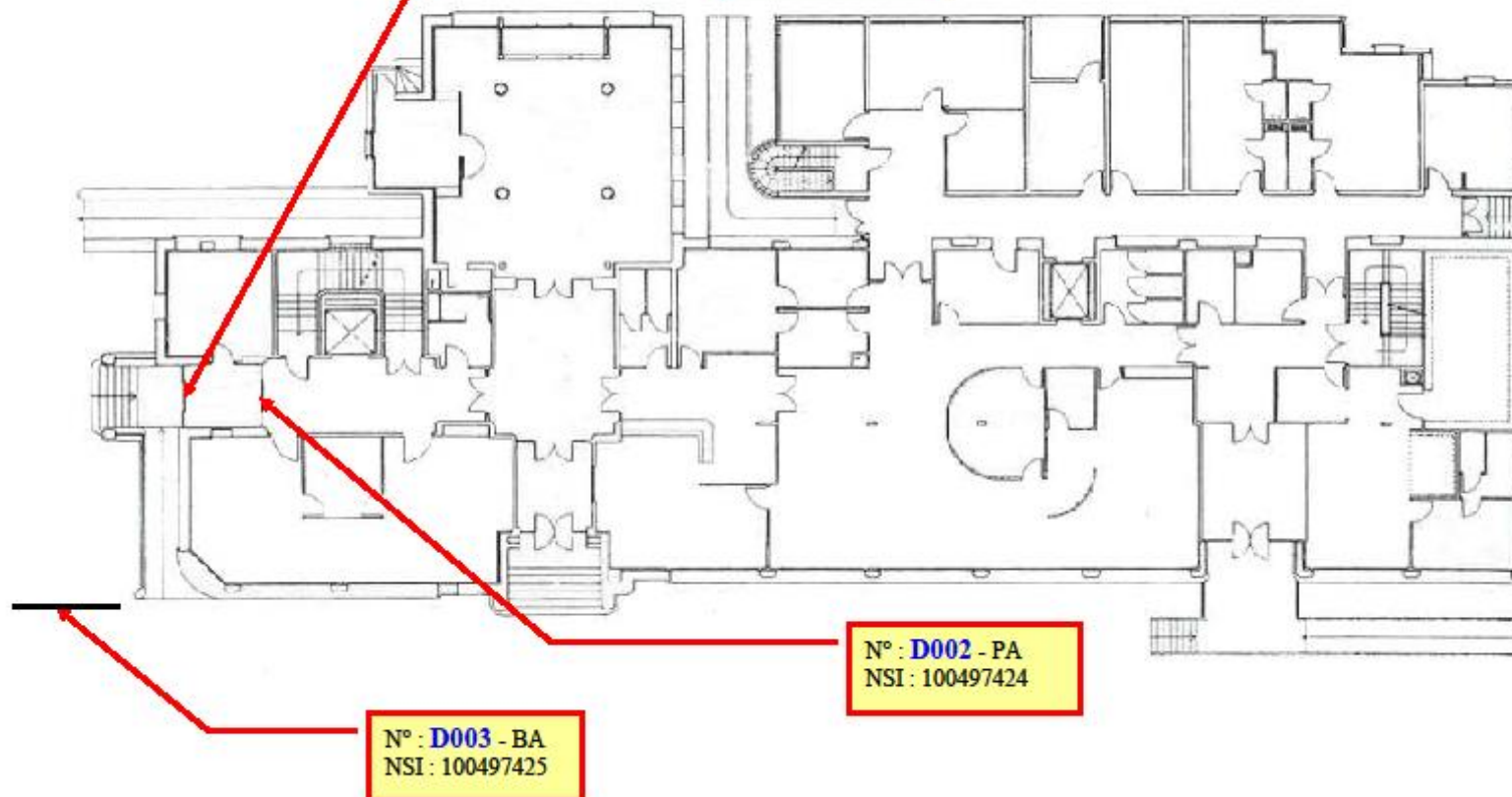
N° : **F003** - PA
NSI : 100497447

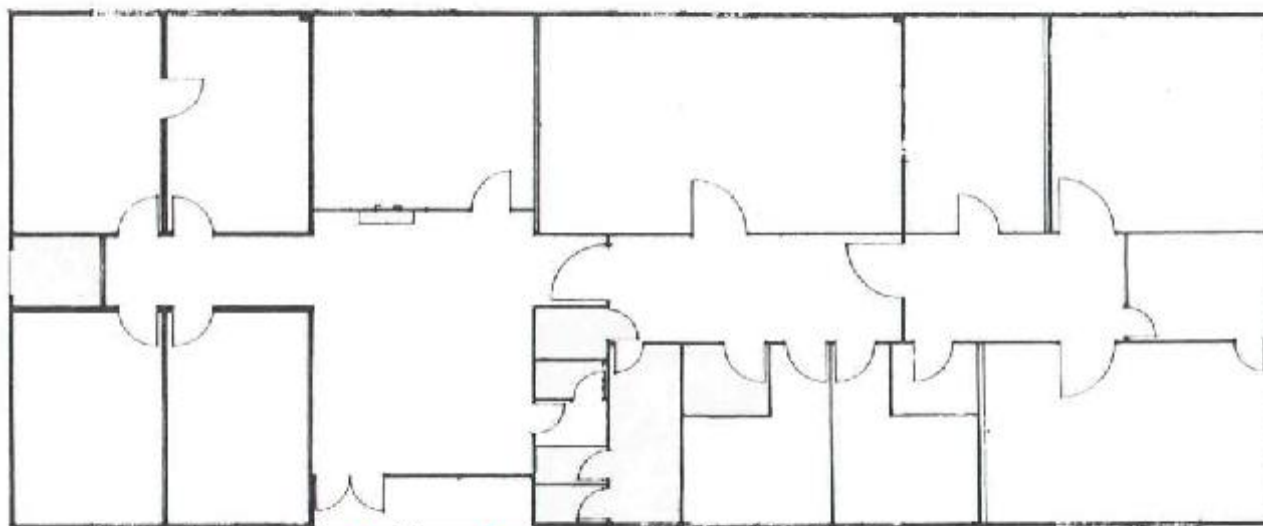
	Maintenance des Barrières, bornes et portes automatiques	
CCTP	Juillet 2026	Page 28 sur 40



EFS - D
Portes automatiques
Barrière automatique

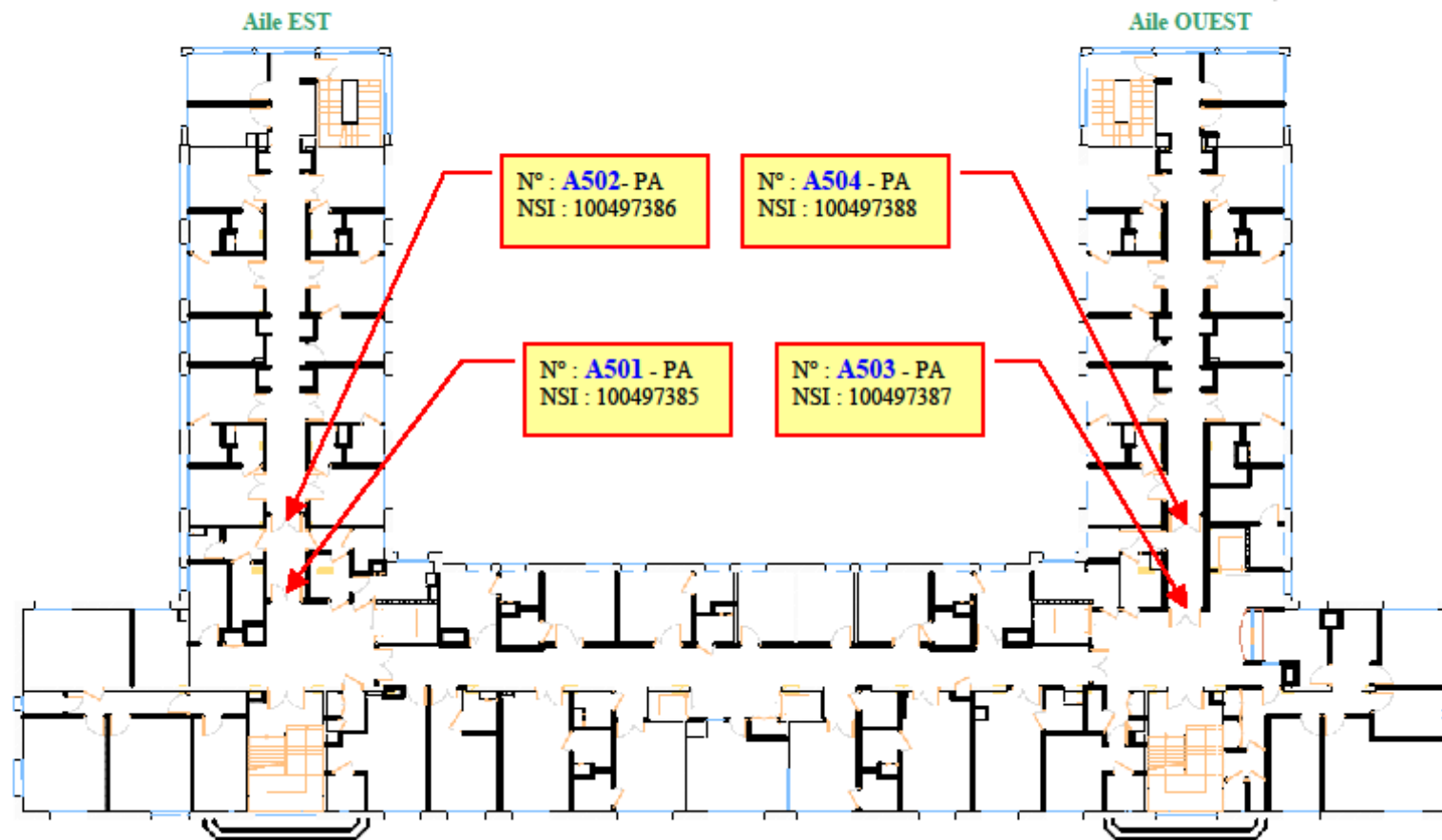
N° : **D001** - PA
NSI : 100497423



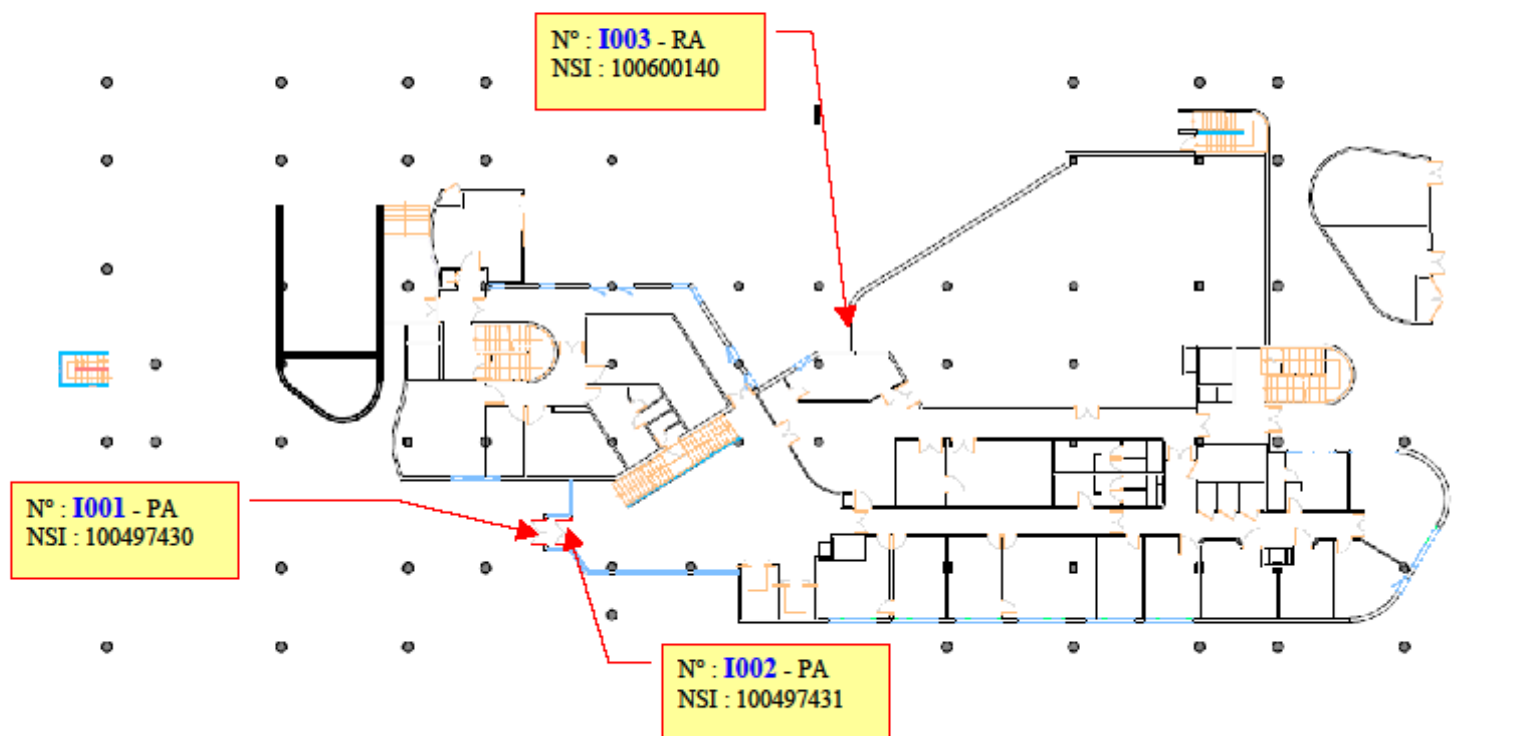


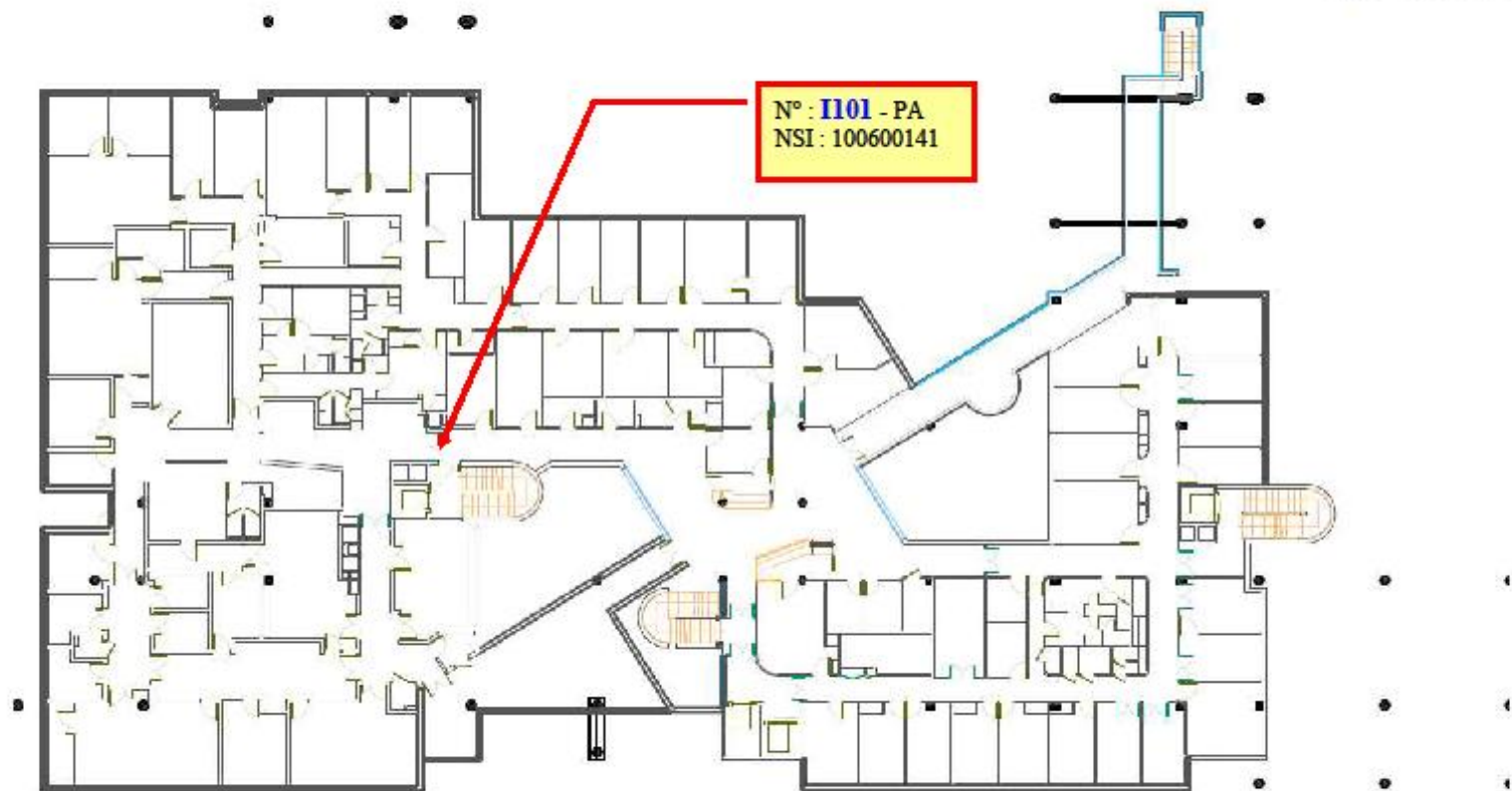
N° : **T001** - RA
NSI : 100600675

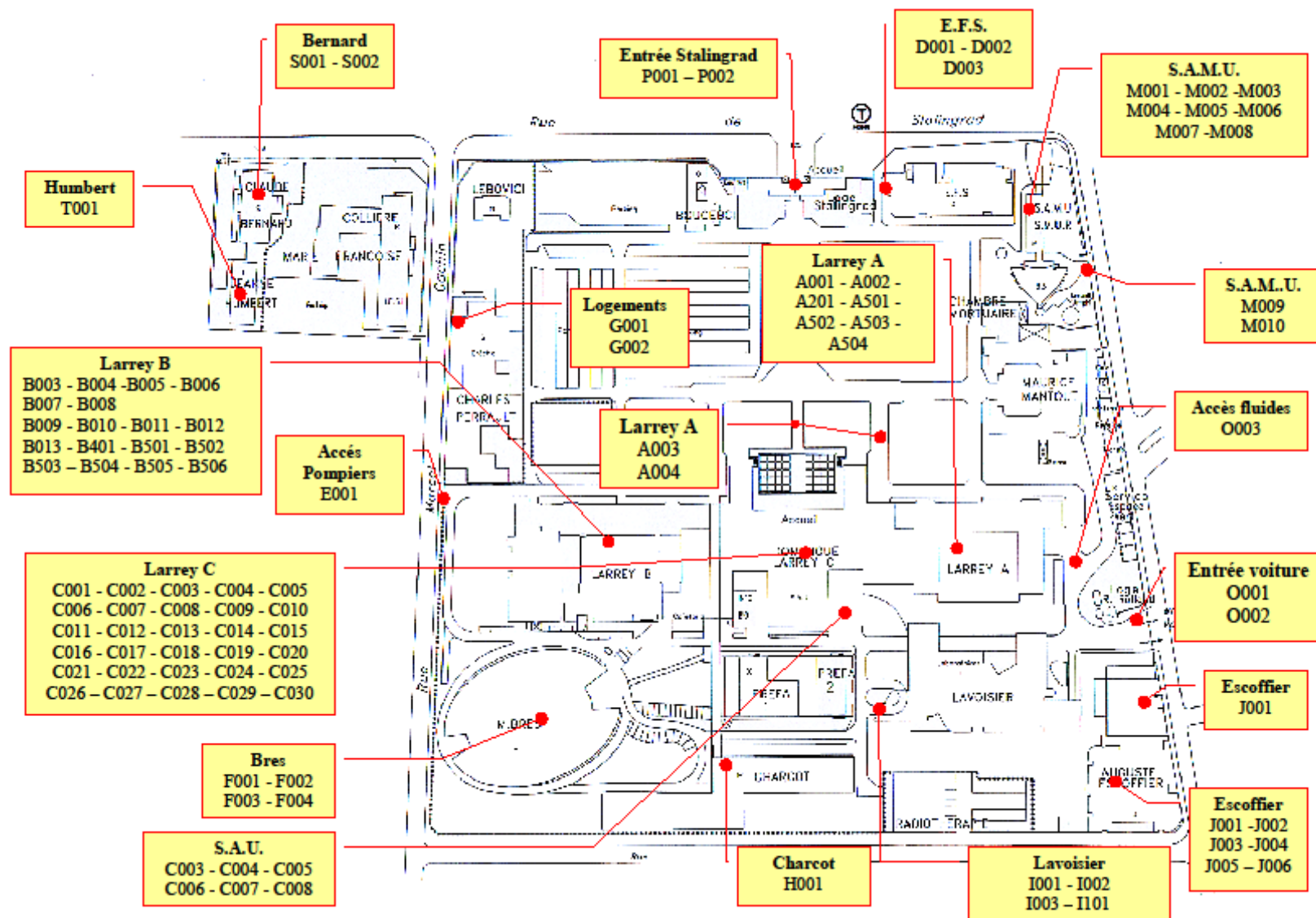
N° : **T002** - RA
NSI : 100600676

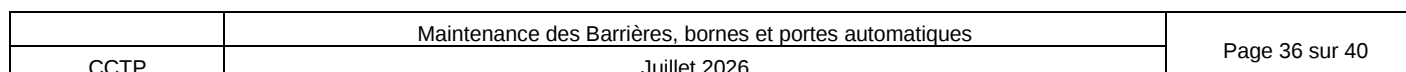


LAVOISIER – I
Portes automatiques
Rideau automatique



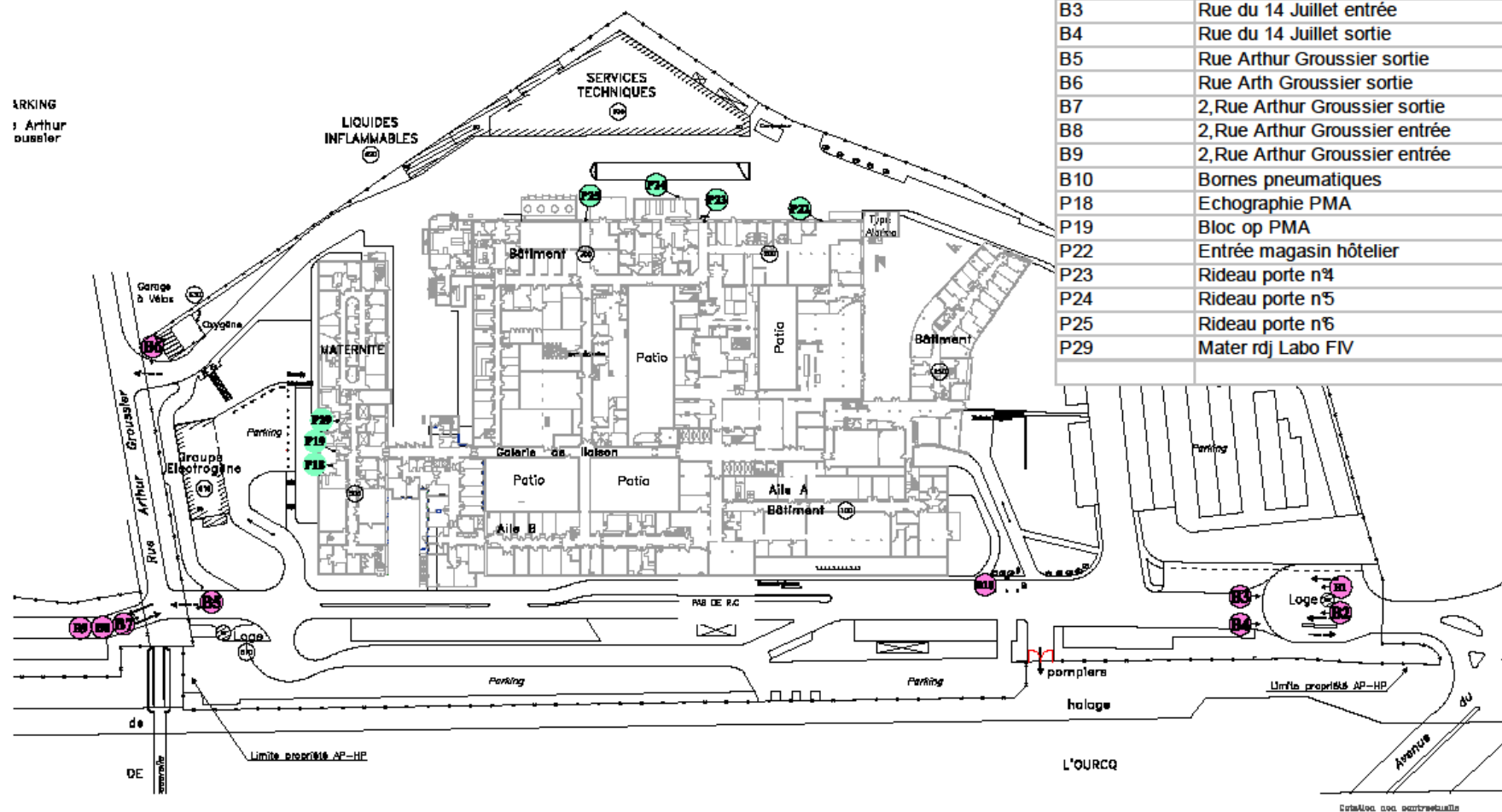




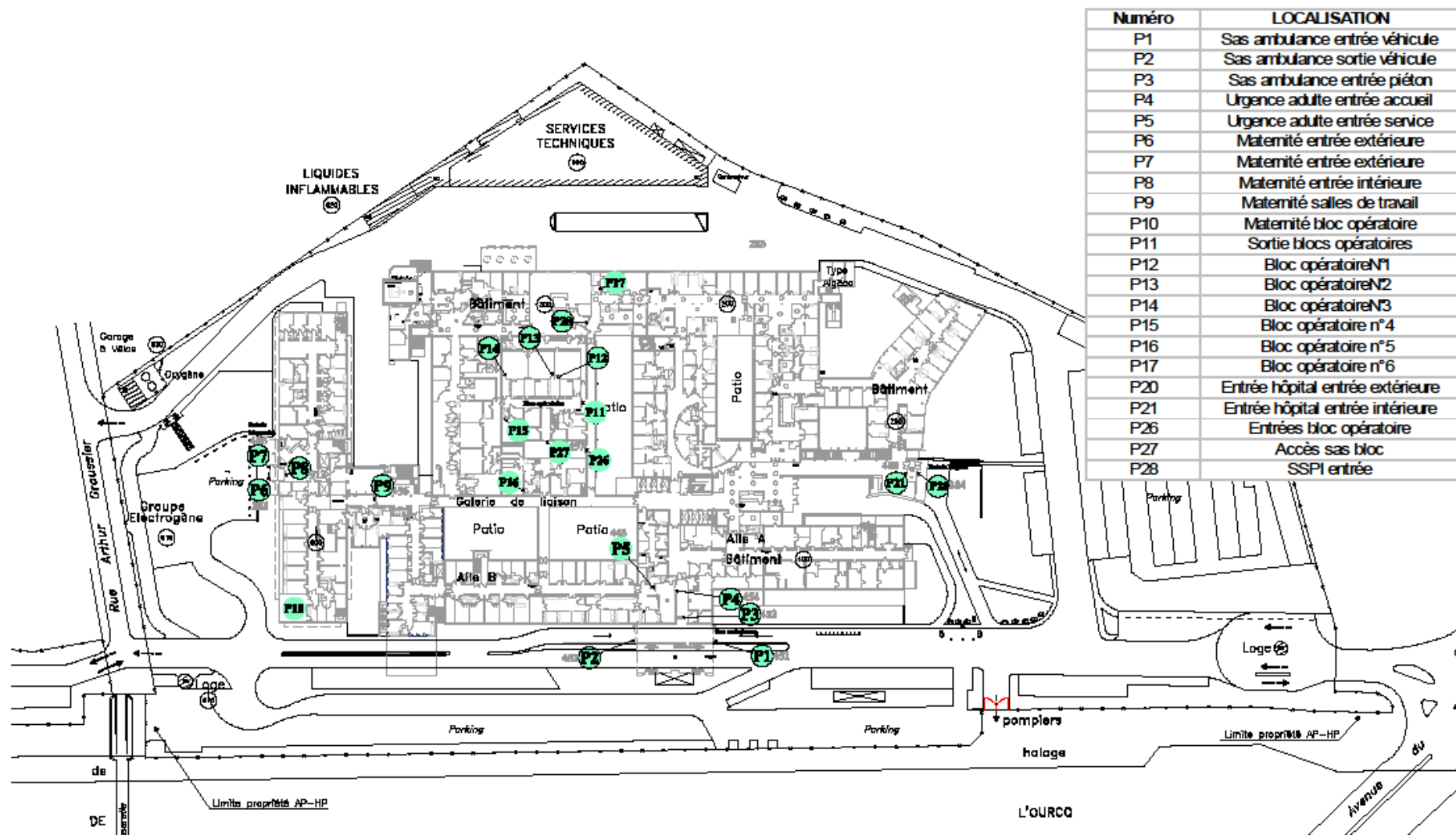


HÔPITAL JEAN VERDIER

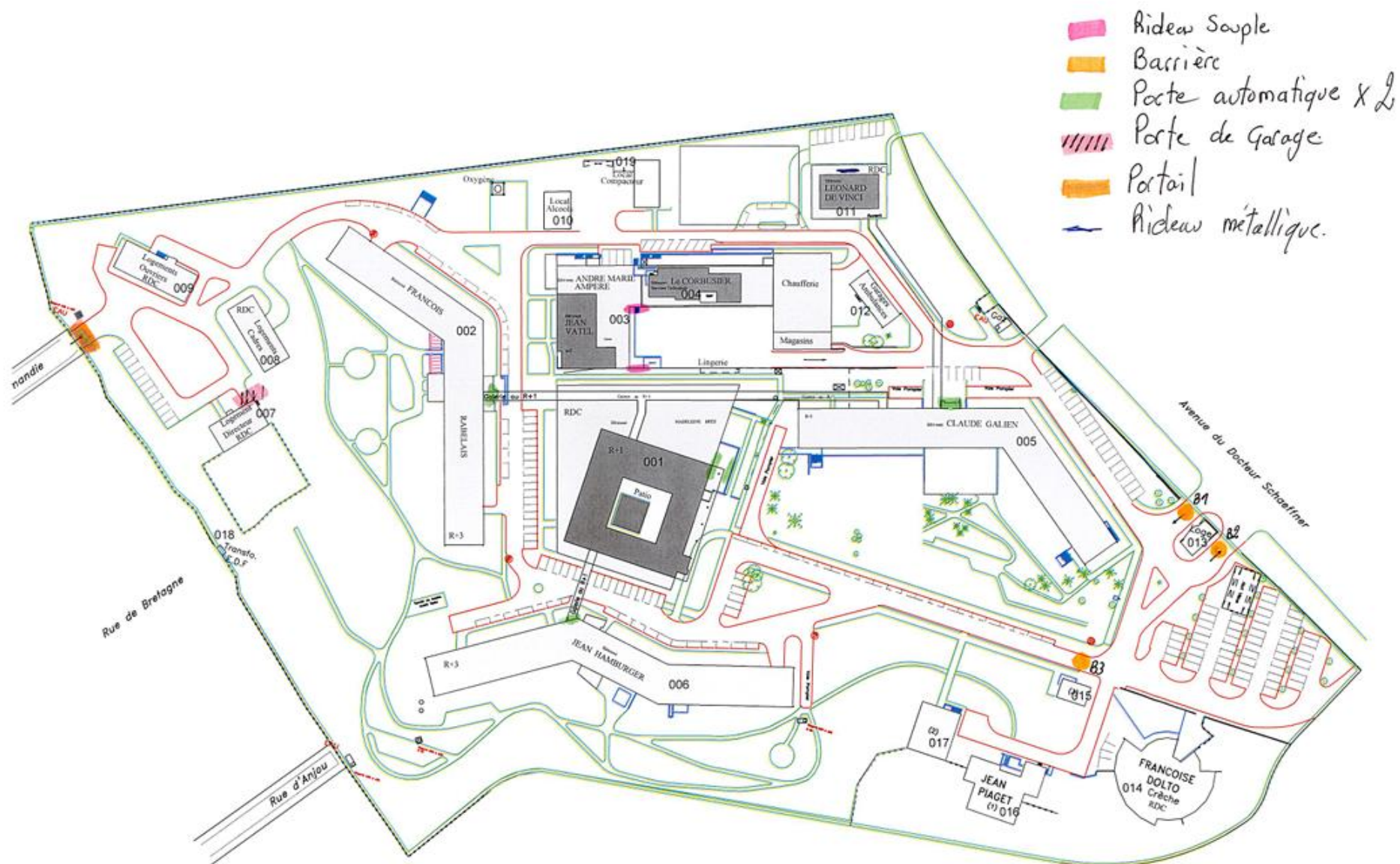
Numéro	LOCALISATION
B1	Rue du 14 Juillet entrée
B2	Rue du 14 Juillet sortie
B3	Rue du 14 Juillet entrée
B4	Rue du 14 Juillet sortie
B5	Rue Arthur Groussier sortie
B6	Rue Arth Groussier sortie
B7	2,Rue Arthur Groussier sortie
B8	2,Rue Arthur Groussier entrée
B9	2,Rue Arthur Groussier entrée
B10	Bornes pneumatiques
P18	Echographie PMA
P19	Bloc op PMA
P22	Entrée magasin hôtelier
P23	Rideau porte n°4
P24	Rideau porte n°5
P25	Rideau porte n°6
P29	Mater rdj Labo FIV



Projet Divers		Pratich Divers soléipertes_2013_rdl.dwg			
Établi par CP	Vérifié par PO	Approuvé par AL	Direction des Services Techniques	Date le 24.01.2013	Echelle Sans
HOPITAL JEAN VERDIER			Position des portes et barrières automatiques		
			Rex de chaussée bas	Plan N° 72/08	Faible N°



P:\archi\Devers saisie\portes_auto_RCH.dwg					
Donné par CP	Vérifié par PO	Approuvé par HM	Direction des Services Techniques	Date le 24.01.2013	Echelle Sans
HOPITAL JEAN VERDIER			Position des portes automatiques		
			Rex de chaussée haut	Plan N° W13	Feuille N°



	MAÎTRE D'OUVRAGE AP19 - René Muret Av. de Dr SCHAEFFNER 93270 SEVRAN	PLAN MASSE	Plan Masse	
			Date : Septembre 2022	
			Echelle : -	
			Etat : EXISTANT	